

Molly Dunnigan, *Victory for Hire: Private Security Companies' Impact on Military Effectiveness*, Stanford, CA, Stanford University Press, 2011, 235 pp.

La privatisation de la sécurité est désormais un thème à la mode. Jusque-là ignorée des médias, cette problématique s'est soudain trouvée au cœur de l'actualité en mars 2004, lorsque quatre employés de Blackwater furent lynchés et pendus à Faloudja: il n'en fallait peut-être pas moins pour attirer l'attention de journalistes tellement habitués à être pris en charge par ces escortes silencieuses qu'ils n'avaient jamais pris le temps de s'interroger sur le métier de leurs protecteurs. Cette thématique n'intéressait guère plus les recherches de sécurité, même si de rares auteurs (emmenés par Peter W. Singer, chercheur de la Brookings Institution) avaient ouvert la voie. La situation, de nos jours, a bien changé: pas moins de six panels ont été consacrés à ce sujet lors de la dernière conférence, en mars 2011 à Montréal, de l'International Studies Association (ISA).

Le livre de Singer, *Corporate Warriors: The Rise of the Privatized Military Industry* (2003), demeure aujourd'hui encore la porte d'entrée aux études sur le sujet. Paru peu après, *The Market for Force: The Consequences of Privatizing Security* de Deborah Avant (2005), qui y propose la première typologie des *private security companies* (PSC), fait également partie des éléments bibliographiques de langue anglaise incontournables. *Victory for Hire: Private Security Companies' Impact on Military Effectiveness*, que vient de publier Molly Dunnigan, sera très probablement l'une des autres références imposées sur ce thème.

Chercheuse associée à la Rand corporation, Molly Dunnigan s'était déjà fait remarquer l'année dernière pour avoir cosigné *Guns: Views About Armed Contractors in Operation Iraqi Freedom* qui, sur la base d'entretiens avec des militaires et des diplomates, établissait que la présence des *contractors* en Irak devait plutôt être considérée comme un multiplicateur de puissance évitant l'envoi de nouvelles troupes. La restriction tenait à la prise en compte de l'efficacité discutable des PSC au regard des objectifs politiques fixés. *Victory for Hire* revient sur ce dernier point, mais plutôt que de partir d'une idée ou d'une intuition qui sera démontrée dans l'ouvrage, Molly Dunnigan pose trois questions et expose la méthodologie employée pour y répondre. Son ouvrage présente ainsi un double intérêt – de fond comme de forme. Pour un lecteur français habitué à lire des monographies sur ce type de sujet, l'approche hypothético-déductive choisie par l'auteure a de quoi surprendre. Elle constitue néanmoins l'une des forces de cet ouvrage.

Molly Dunnigan s'intéresse en effet à l'impact de l'intervention des PSC en cas de co-déploiement (comme en Irak), en cas de substitution à l'armée régulière (MPRI en Croatie, Sandline en Sierra Leone), et en cas d'intégration de forces mercenaires distinctes des actuelles PSC dans des armées régulières (*condottieri* dans l'Italie de la Renaissance, le régiment de Hesse durant la Révolution américaine). Les objectifs pris en considération, qui serviront donc d'unité de mesure, sont de deux natures. Il s'agit tout d'abord de

déterminer si le recours aux PSC améliore l'efficacité des armées régulières. En second lieu, l'étude mesure l'impact des PSC sur l'objectif des interventions – au premier chef, l'extension de la démocratie. La prise en compte de ce second objectif peut, à première vue, rendre confuse la démonstration. Cependant, la difficulté qu'il y a à mesurer l'efficacité de l'action militaire, exposée au chapitre 2 de l'ouvrage, justifie qu'on la rapporte à la finalité d'ensemble des actions engagées, c'est-à-dire à la promotion des valeurs démocratiques. Dès lors, Molly Dunnigan avance six propositions qu'elle va s'employer à vérifier ou infirmer :

- Proposition 1: les PSC améliorent l'efficacité des forces armées en augmentant la quantité et la qualité des forces sur le terrain, en améliorant la réactivité et en élargissant la gamme des compétences ;
- Proposition 2: les PSC contribuent à réduire l'efficacité des forces armées en réduisant l'intégration et les compétences ;
- Proposition 3: la soumission des PSC au droit international humanitaire augmente l'efficacité militaire en participant à la conquête “des esprits et des cœurs” et en améliorant donc la réactivité ;
- Proposition 4: le non-respect du droit international humanitaire de la part des PSC améliore l'efficacité militaire en permettant aux PSC de faire le “sale boulot” nécessaire pour battre des insurgés (“*dirty jobs necessary to defeat insurgencies*”) et donc améliore la réactivité ;
- Proposition 5: le respect du droit international humanitaire par les PSC réduit l'efficacité militaire en limitant les capacités des PSC à faire le “sale boulot” nécessaire pour battre des insurgés et donc, réduit, la réactivité ;
- Proposition 6: le non-respect du droit international humanitaire par les PSC réduit l'efficacité militaire dans la conquête “des esprits et des cœurs” et réduit donc la réactivité.

Pour vérifier ou infirmer ses propositions, Molly Dunnigan s'est fondée sur trois types de sources. Elle s'est tout d'abord servie de la transcription de vingt-quatre entretiens menés par les enquêteurs du GAO – le Government Accounting Office, équivalent de notre Cour des comptes au sein de l'appareil législatif – dans le cadre des rapports de 2005 et de 2006 que cet organisme a rendus publics sur l'Irak. En deuxième lieu, l'auteure a mené trente-deux entretiens semi-directifs, avec des personnels militaires aussi bien qu'avec des salariés des PSC. Enfin, la très grande proximité de la chercheuse avec son objet – Molly Dunnigan est familière des sommets annuels de l'International Stability Operations Association de Doug Brooks – lui a permis d'avoir accès aux études internes menées par les entreprises de sécurité.

La description de cette méthodologie apparaît utile pour montrer qu'il est possible d'aborder cette thématique avec d'autres instruments que la monographie empirico-descriptive qui prévaut encore en France en la matière. Dans la tradition de la sociologie militaire, *Victory for Hire* applique en fait à l'étude de la privatisation de la sécurité des instruments d'analyse qui inversent la démonstration. Alors que la très grande majorité des

études publiées en langue française – pour ne pas parler des rapports officiels¹ – partent toujours de l'idée préconçue des auteurs et des rédacteurs, cet ouvrage se propose d'aborder de manière 'scientifique' ce sujet à fort potentiel idéologique. Il est bien sûr possible de mettre en cause la faisabilité de cette démarche appliquée à un tel objet, puisque cela revient à considérer que les États ou le monde puissent être assimilés à des souris géantes de laboratoire. Pourtant, cette croyance – qui n'est pas neuve: les behavioristes des années 50 et 60 avaient déjà tenté, avec des succès divers, d'introduire les méthodes hypothético-déductives dans le champ des Relations internationales – a refait surface au début des années 2000, à la suite notamment de la *Presidential Address* de Michael Brecher à l'ISA de 1999. Le fait que le dernier congrès de l'ISA à Montréal ait rassemblé quelque soixante panels sous la rubrique "*Scientific Approches of International Relations*" montre à l'évidence que cette tendance est aujourd'hui forte. Ce mouvement est d'ailleurs confirmé par le *Teaching, Research and International Policy Project* qui rapporte que, si l'on s'en remet au Social Science Citation Index, 67% des références en Relations internationales sont désormais des articles quantitatifs, les articles empirico-descriptifs représentant moins de 2% des références.²

Que *Victory for Hire* démontre avec pertinence qu'il existe d'autres moyens pour analyser le phénomène de la privatisation de la sécurité ne signifie pas pour autant qu'une méthodologie originale suffit à s'abriter des critiques. Celles-ci ne pourront bien sûr pas porter sur les conclusions, à moins de reproduire l'expérimentation dans des conditions identiques. C'est donc avant tout la méthode utilisée qui doit être examinée avec attention et sur ce point, le projet de Molly Dunnigan pose au moins une question. Comment peut-on concevoir une seconde, quand comme Molly Dunnigan on fréquente assidûment le milieu professionnel, que les PSC puissent ne pas respecter le droit international humanitaire en vue de faire "*le sale boulot nécessaire pour battre des insurgés?*" (Propositions 4 et 5). Cette question est pour le moins perturbante puisqu'elle contient en elle-même une réponse qui va à l'encontre de la neutralité supposée de la démonstration. D'une part, les instances de la profession, à commencer par l'International Stability Operations Association, ont toujours milité pour un Code de bonne conduite (lequel a d'ailleurs été élaboré, avant même le document de Montreux, au sein de cet organisme). La raison de cette insistance n'est pas seulement éthique puisqu'il s'agit avant tout de faire respecter une concurrence loyale au sein de ce secteur. En second lieu, toutes les PSC sont aujourd'hui attirées par les huit milliards de dollars annuels du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des Nations Unies. Dans ces conditions, il est plus que probable qu'elles s'emploieront à faire preuve d'un comportement irréprochable au regard du droit international humanitaire et des *Rules for the Use of Force* (pendant, pour les PSC, des *Rules of Engagement*) puisque la moindre rumeur sur leur compte risquera de les priver de

¹ À l'exception notable du rapport de la Cour des Comptes sur *Le coût et les bénéfices attendus de l'externalisation au sein du ministère de la Défense* (2011), document disponible sur Internet à l'adresse: http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/CCFP/58_2_59265_externalisation_ministere_defense.pdf.

² D. Maliniak, A. Oakes, S. Peterson & M.J. Tierney, "The International Relations Discipline – 1980-2006", Teaching, Research and International Policy Project (TRIP), paper presented at the American Political Science Association annual meeting in Chicago, September 2007, p.20.

cette part de marché non négligeable. En troisième lieu, le dernier *Status of Forces Agreement* de décembre 2008 signé entre le gouvernement irakien et l'Administration américaine prévoyait expressément que les employés des PSC habilités en Irak répondraient pénalement de leurs actes devant les tribunaux irakiens en cas de mise en cause de leur responsabilité. Ce qui exclut que les règles du droit international humanitaire puissent être délibérément violées par des hommes susceptibles de rendre des comptes devant la justice d'un pays ravagé qui, à bien des égards, n'offre pas toutes les garanties d'impartialité.

Cette critique sur la méthode employée affecte donc les résultats attendus; il n'en reste pas moins que les quatre autres propositions de Molly Dunnigan font avancer la réflexion en permettant de mieux cerner l'apport des PSC à l'institution militaire en termes de coordination. Dans le cadre d'un co-déploiement, la conclusion est très claire: elle montre un impact négatif à la fois en termes d'intégration, de réactivité et de compétences. Concernant l'emploi des PSC en lieu et place de l'armée, les conclusions sont plus nuancées. Pour les pays d'origine, le risque est évidemment de contourner les mécanismes de contrôle démocratique. À l'inverse, l'envoi de PSC permet d'améliorer les compétences, la réactivité et la qualité des forces étrangères qu'elles assistent, avec néanmoins le risque d'une assistance qui insistera davantage sur l'efficacité que sur le respect du droit international humanitaire.

En conclusion, l'ouvrage de Molly Dunnigan s'intégrera à la bibliographie de base concernant la privatisation de la sécurité pour trois raisons. Tout d'abord, la richesse de la documentation et le choix de l'entretien semi-directif permettent d'avoir accès à une foule de détails récents qui sont autant d'arguments venant vivifier des thèses trop souvent abstraites. En second lieu, *Victory for Hire* aborde la question de la privatisation de la sécurité uniquement sous l'angle de l'utilité de ce recours. Cette réduction de l'objet est en fait le signe de la maturité d'un sujet qui ne peut désormais plus être traité comme un problème de philosophie politique générale, mais doit donner lieu à des examens concrets permettant d'aboutir à des conclusions qui, si elles sont moins globales, sont à l'évidence moins discutables. Enfin, Molly Dunnigan nous offre une démonstration de l'utilité de la science politique, dont les catégories (structure, identité, etc.) et la capacité d'analyse servent ici une fin essentiellement pratique: améliorer la coordination – problématique selon toute vraisemblance promise à un long avenir – entre PSC et armées régulières.³

Jean-Jacques Roche

Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris-II)
Directeur de l'Institut Supérieur de l'Armement et de la Défense

³ Il serait inélégant d'achever cette recension sans mentionner ici le dernier ouvrage de Philippe Chapleau, *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre: Des mercenaires aux sociétés militaires privées*, Paris, Vuibert, Collection INHESJ, 2011. Avec ce livre, l'auteur, journaliste, spécialiste reconnu du sujet, fournit au public français un guide de réflexion sur un processus peut-être inévitable, mais à risques: celui de l'externalisation de la force militaire. L'acceptation d'un tel principe exige une évolution des mentalités; elle ne ferait que souligner en contrepartie l'impérieuse nécessité d'une régulation publique de ce secteur.